



SYNDICAT C.G.T. DES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

19, avenue du Gal Leclerc 92350 Le Plessis Robinson Tél : 01 46 32 59 06

57, rue des longues raies 92000 Nanterre Tél : 01 47 29 37 34

Mail : syndicatcgt@hauts-de-seine.fr

SITE WEB : <http://cg92.reference-syndicale.fr/>

Monsieur Siffredi Georges

Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine

57, Rue des longues raies

92000 Nanterre

Objet : Préavis de grève du Mardi 30 juin 2020 à 00h00 au jeudi 31 juillet 2020 à 24h00

Monsieur le Président,

Depuis mars 2019, la CGT a alerté, à maintes reprises, de manière écrite ou orale, Madame Clair sur la réorganisation du pôle solidarités et ses conséquences, à la fois dans la qualité de service dû aux usagers mais aussi pour les agents, notamment sur la polyvalence à marche forcée imposée et le glissement des tâches.

Malheureusement, à ce jour, il semble que nous n'ayons pas été entendus, et en guise de réorganisation, les agents ont à subir une véritable désorganisation. La catastrophe sanitaire que nous subissons n'a fait que mettre en exergue les conséquences des choix de la Direction du Pôle Solidarités :

Sur le terrain le sous-effectif chronique, créé et assumé par Mme CLAIR, ne fait qu'accroître de manière considérable la charge de travail des travailleurs sociaux qui se retrouvent parfois à gérer de manière régulière cinquante (50) dossiers par agent.

La polyvalence, fer de lance du projet que porte Mme Clair, entraîne une véritable perte de sens au travail. Les agents des ex Edas et des ex PMI se retrouvent à assurer des missions de protection de l'enfance pour lesquelles ils ne sont pas formés et qui ne correspondent, parfois, même pas aux grades de ces agents. Le glissement des tâches constaté crée des situations professionnelles sur le terrain qui engendrent une souffrance intolérable. Ces personnels ne sont pas écoutés, ni entendus, infantilisés lorsqu'ils expriment leur désarroi.

Le personnel d'encadrement, également en sous-effectif, n'est plus en mesure d'assurer leur mission première de soutien aux personnels des SST dont ils ont la charge. Ces professionnels se retrouvent isolés, esseulés, sans soutien et avec la crainte permanente de ne pas prendre les bonnes décisions.

Monsieur Le Président, le lundi 25 mai 2020, vous annonciez lors de l'Assemblée Départementale : *« J'ai parfaitement conscience que nous ne pouvons pas faire simplement comme avant... D'autant qu'à cette crise sanitaire, s'ajoute la perspective d'une crise économique et sociale sans précédent, et notre Département aura un rôle majeur à jouer. Il va falloir décupler nos forces et mettre l'accent sur deux priorités : les solidarités, et la relance économique. »*

Pourtant la période de catastrophe sanitaire voit s'accroître la désorganisation du pôle solidarités, mettant en cela les agents en grande difficulté et souffrance : Fermeture de PMI, permanences de puéricultrices dans des locaux municipaux qui sont actées comme à la GARENNE-COLOMBES ou SURESNES.

Le monde d'après n'est que la copie du monde d'avant pour les agents du département, voire pire !

Monsieur le Président, la CGT vous a interpellé sur la situation des assistants familiaux qui se sont retrouvés sans soutien du Conseil Départemental, se retrouvant à effectuer des avances de frais considérables, sans contrat d'accueil depuis de nombreux mois, mettant en cela nos collègues en grande difficulté car ne pouvant justifier qu'elles ont la prise en charge des enfants confiés. Malgré nos courriers et nos nombreux mails, la Directrice générale adjointe en charge du pôle solidarités s'est enfermée dans le déni et la situation n'a pas évoluée.

Monsieur le Président, l'ordonnance du 15 avril dernier, qui organise le Hold-up de jours de congé, va être appliquée par le Conseil départemental sous couvert de meilleure gestion de la présence des agents en cette période de reprise essentielle aux citoyens. Les droits conquis de hautes luttes sont remis en cause alors même que les textes en vigueur permettent déjà cette gestion sans empiéter sur le droit à vacances des agents puisque les chefs de services peuvent d'ores et déjà refuser, reporter les congés des agents en période ordinaire. La CGT ne peut accepter que la période et la loi dite d'urgence sanitaire, qui n'en a que le nom, impose des régressions et atteintes aux droits des agents.e.s. La CGT exige donc que vous reveniez sur votre décision et ne touchiez pas aux congés des agents.e.s.

« C'est grâce au travail que la nation tient », a lancé Monsieur Emmanuel Macron le 1^{er} mai, à l'occasion de la fête des travailleuses et des travailleurs. Et c'est bien grâce à elles et eux qu'il compte relancer l'économie au prix du sacrifice de certains de leurs droits, que les salarié.e.s ont toutes les peines du monde à défendre sous la loi d'urgence sanitaire, abrogeant « temporairement » nombre de libertés fondamentales.

C'est grâce aux agent.e.s que le Conseil départemental a tenu dans cette période de catastrophe sanitaire. C'est grâce à eux, avec toute leur ingéniosité, que les agents ont pallié, d'eux-mêmes, aux difficultés pour répondre à leurs missions auprès de usagers.

Aucun des agents n'a choisi cette situation, personne n'est responsable de cette catastrophe. Pourtant, ce sont eux qui paieront en voyant leurs droits remis en cause malgré un excédent record de 664 millions ! Il est inacceptable de penser ou de laisser entendre aux agents que le temps qu'ils ont passé en confinement serait assimilable à des congés. Aucun agent ne doit subir la volonté de la collectivité sur la confiscation du droit à congés des agents.

La CGT ne tolérera aucune tentative de remise en cause de nos droits conquis sur les congés et le temps de travail. Nous vous rappelons qu'aujourd'hui, comme hier et demain, tous les agents publics rendent service à la Nation : en assurant la continuité des services, que ce soit en présentiel ou en télétravail, en restant confinés pour les personnes fragiles et celles qui doivent garder leurs enfants, en continuant à assurer les droits des agents syndicalement. Proposer que les agents prennent des jours de congés, rétroactivement, pendant le confinement équivaut à considérer que le confinement est une période de vacances. Ce n'est pas le cas ! Même si la loi et l'ordonnance n'obligent pas du tout les collectivités à imposer les congés pendant la période de confinement, elle leur en donne la possibilité et nous disons **NON ! C'est inacceptable ! Nos congés nous appartiennent ! Non au hold-up up, à ce racket, sur nos congés !**

Le Conseil départemental nous joue souvent le coup de la libre administration des collectivités territoriales. Peut-être devrions nous aussi vous le rappeler lorsque les textes s'y prêtent ? Serez-vous solidaires des agents territoriaux en n'appliquant pas ces mesures iniques ?

Aucun des agents n'a choisi sa position administrative, ni de faire partie du PCA, en présentiel ou en télétravail. Cela n'a, à aucun moment, été de leur fait. C'est le fruit d'une décision unilatérale de votre administration. Par exemple, depuis la mise en confinement de la population, les mesures de travail à domicile se sont généralisées et ont été imposées pour de nombreux salarié.e.s sans mise à disposition parfois de matériel ou prise en charge de frais afférents à cette activité à domicile.

Pourtant, en une logique bien obscure, vous réduisez les droits des travailleurs comme seule solution à cette crise : congés payés imposés et donc augmentation du temps de travail ! Et vous divisez les travailleurs en instaurant des primes soumises à votre bon vouloir, créant de fait une inégalité de traitement sur l'ensemble des territoires et même parmi les agents d'un même service !

Sans parler de tous ceux qui seront laissés sur le côté par ce système, ceux qui auront obéi scrupuleusement à l'ordre de confinement parce qu'on leur a affirmé un temps que "pour sauver des vies, il faut rester chez soi !" En contrepartie, eux n'auront pas de prime, et se verront supprimer des jours de congés. C'est ça, la "Nation reconnaissante" ? Comme si nos collègues confinés, ou non, étaient responsable de cette crise !

Pour la CGT, puisque vous le reconnaissez vous-même que les salaires ne sont pas à la hauteur de l'engagement et que la période à venir sera encore plus difficile à surmonter, la seule réponse attendue est le **dégel immédiat du point d'indice** et le rattrapage des dix dernières années. Sur cette période exceptionnelle, comme le reste du temps, l'engagement des agents territoriaux, au plus près de la population, doit être rémunéré, soumis à cotisations, permettant le financement de notre sécurité sociale. La CGT exige le versement d'une prime de 1000 euros, soumise à cotisations, à destination de tous les agents, sans distinction, qui n'est qu'une avance sur leur perte de pouvoir d'achat !

Pour CGT, le Conseil départemental ne reconnaîtra les agents territoriaux à leur juste valeur que lorsqu'il répondra à l'ensemble de leurs revendications :

Recrutement massif d'emplois statutaires, l'ouverture des postes nécessaires, remplacement des départs, arrêt de la réorganisation du pôle solidarités, retour à la spécificité des métiers, respect du cadre d'emploi des agents, l'arrêt des suppressions de postes et de la fermeture des services publics, la réouverture des services publics de proximité pour répondre aux besoins des populations.

Pour les assistants familiaux la CGT demande la **réévaluation** de l'indemnité d'entretien de 10 euros /jour/par enfant confié depuis le 16 mars et **de manière pérenne, attribution** du Taux de sujétion 1 pour tous les accueils non majorés par une sujétion. **Porter** le taux de sujétion au taux supérieur pour tous les accueils déjà majorés. Enfin nous demandons la remise de tous les contrats d'accueil aux assistants familiaux, comme le prévoit la Loi.

Afin de permettre aux personnels du champ de notre syndicat (personnels titre III et IV, EPI, MDPH etc.) de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la CGT des dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 30 juin 2020, 1^{er} juillet 2020, 2 juillet 2020, 3 juillet 2020, 4 juillet 2020, 5 juillet 2020, 6 juillet 2020, 7 juillet 2020, 8 juillet 2020, 9 juillet 2020, 10 juillet 2020, 11 juillet 2020, 12 juillet 2020, 13 juillet 2020, 14 juillet 2020, 15 juillet 2020, 16 juillet 2020, 17 juillet 2020, 18 juillet 2020, 19 juillet 2020, 20 juillet 2020, 21 juillet 2020, 22 juillet 2020, 23 juillet 2020, 24 juillet 2020, 25 juillet 2020, 26 juillet 2020, 27 juillet 2020, 28 juillet 2020, 29 juillet 2020, 30 juillet 2020, 31 juillet 2020, pour l'ensemble des agents relevant de notre champ syndical.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

M. Amar YAZID
Secrétaire Général du Syndicat CGT des personnels du CD92

Copies : Mme PANAHI, DGS

M. DAUVE, DGA du PRHF

Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général 92
Cité de l'Enfance
19, Av. du GAT Secleac
92280 LE PLESSIS ROBINSON
Tél: 01 46 32 53 06
mail : syndicatcgt@cg92.fr
Bureau du Département
418, Bld Soufflot
92015 NANTERRE Cedex
Tél. 01 47 29 37 34



SYNDICAT C.G.T. DES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

19, avenue du Gal Leclerc 92350 Le Plessis Robinson Tél : 01 46 32 59 06

57, rue des longues raies 92000 Nanterre Tél : 01 47 29 37 34

Mail : syndicatcgt@hauts-de-seine.fr

SITE WEB : <http://cg92.reference-syndicale.fr/>

Monsieur Siffredi Georges

Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine

57, Rue des longues raies

92000 Nanterre

Objet : Préavis de grève du Mardi 30 juin 2020 à 00h00 au jeudi 31 juillet 2020 à 24h00

Monsieur le Président,

Depuis mars 2019, la CGT a alerté, à maintes reprises, de manière écrite ou orale, Madame Clair sur la réorganisation du pôle solidarités et ses conséquences, à la fois dans la qualité de service dû aux usagers mais aussi pour les agents, notamment sur la polyvalence à marche forcée imposée et le glissement des tâches.

Malheureusement, à ce jour, il semble que nous n'ayons pas été entendus, et en guise de réorganisation, les agents ont à subir une véritable désorganisation. La catastrophe sanitaire que nous subissons n'a fait que mettre en exergue les conséquences des choix de la Direction du Pôle Solidarités :

Sur le terrain le sous-effectif chronique, créé et assumé par Mme CLAIR, ne fait qu'accroître de manière considérable la charge de travail des travailleurs sociaux qui se retrouvent parfois à gérer de manière régulière cinquante (50) dossiers par agent.

La polyvalence, fer de lance du projet que porte Mme Clair, entraîne une véritable perte de sens au travail. Les agents des ex Edas et des ex PMI se retrouvent à assurer des missions de protection de l'enfance pour lesquelles ils ne sont pas formés et qui ne correspondent, parfois, même pas aux grades de ces agents. Le glissement des tâches constaté crée des situations professionnelles sur le terrain qui engendrent une souffrance intolérable. Ces personnels ne sont pas écoutés, ni entendus, infantilisés lorsqu'ils expriment leur désarroi.

Le personnel d'encadrement, également en sous-effectif, n'est plus en mesure d'assurer leur mission première de soutien aux personnels des SST dont ils ont la charge. Ces professionnels se retrouvent isolés, esseulés, sans soutien et avec la crainte permanente de ne pas prendre les bonnes décisions.

Monsieur Le Président, le lundi 25 mai 2020, vous annonciez lors de l'Assemblée Départementale : *« J'ai parfaitement conscience que nous ne pouvons pas faire simplement comme avant... D'autant qu'à cette crise sanitaire, s'ajoute la perspective d'une crise économique et sociale sans précédent, et notre Département aura un rôle majeur à jouer. Il va falloir décupler nos forces et mettre l'accent sur deux priorités : les solidarités, et la relance économique. »*

Pourtant la période de catastrophe sanitaire voit s'accroître la désorganisation du pôle solidarités, mettant en cela les agents en grande difficulté et souffrance : Fermeture de PMI, permanences de puéricultrices dans des locaux municipaux qui sont actées comme à la GARENNE-COLOMBES ou SURESNES.

Le monde d'après n'est que la copie du monde d'avant pour les agents du département, voire pire !

Monsieur le Président, la CGT vous a interpellé sur la situation des assistants familiaux qui se sont retrouvés sans soutien du Conseil Départemental, se retrouvant à effectuer des avances de frais considérables, sans contrat d'accueil depuis de nombreux mois, mettant en cela nos collègues en grande difficulté car ne pouvant justifier qu'elles ont la prise en charge des enfants confiés. Malgré nos courriers et nos nombreux mails, la Directrice générale adjointe en charge du pôle solidarités s'est enfermée dans le déni et la situation n'a pas évoluée.

Monsieur le Président, l'ordonnance du 15 avril dernier, qui organise le Hold-up de jours de congé, va être appliquée par le Conseil départemental sous couvert de meilleure gestion de la présence des agents en cette période de reprise essentielle aux citoyens. Les droits conquis de hautes luttes sont remis en cause alors même que les textes en vigueur permettent déjà cette gestion sans empiéter sur le droit à vacances des agents puisque les chefs de services peuvent d'ores et déjà refuser, reporter les congés des agents en période ordinaire. La CGT ne peut accepter que la période et la loi dite d'urgence sanitaire, qui n'en a que le nom, impose des régressions et atteintes aux droits des agents.e.s. La CGT exige donc que vous reveniez sur votre décision et ne touchiez pas aux congés des agents.e.s.

« C'est grâce au travail que la nation tient », a lancé Monsieur Emmanuel Macron le 1^{er} mai, à l'occasion de la fête des travailleuses et des travailleurs. Et c'est bien grâce à elles et eux qu'il compte relancer l'économie au prix du sacrifice de certains de leurs droits, que les salarié.e.s ont toutes les peines du monde à défendre sous la loi d'urgence sanitaire, abrogeant « temporairement » nombre de libertés fondamentales.

C'est grâce aux agent.e.s que le Conseil départemental a tenu dans cette période de catastrophe sanitaire. C'est grâce à eux, avec toute leur ingéniosité, que les agents ont pallié, d'eux-mêmes, aux difficultés pour répondre à leurs missions auprès de usagers.

Aucun des agents n'a choisi cette situation, personne n'est responsable de cette catastrophe. Pourtant, ce sont eux qui paieront en voyant leurs droits remis en cause malgré un excédent record de 664 millions ! Il est inacceptable de penser ou de laisser entendre aux agents que le temps qu'ils ont passé en confinement serait assimilable à des congés. Aucun agent ne doit subir la volonté de la collectivité sur la confiscation du droit à congés des agents.

La CGT ne tolérera aucune tentative de remise en cause de nos droits conquis sur les congés et le temps de travail. Nous vous rappelons qu'aujourd'hui, comme hier et demain, tous les agents publics rendent service à la Nation : en assurant la continuité des services, que ce soit en présentiel ou en télétravail, en restant confinés pour les personnes fragiles et celles qui doivent garder leurs enfants, en continuant à assurer les droits des agents syndicalement. Proposer que les agents prennent des jours de congés, rétroactivement, pendant le confinement équivaut à considérer que le confinement est une période de vacances. Ce n'est pas le cas ! Même si la loi et l'ordonnance n'obligent pas du tout les collectivités à imposer les congés pendant la période de confinement, elle leur en donne la possibilité et nous disons **NON ! C'est inacceptable ! Nos congés nous appartiennent ! Non au hold-up up, à ce racket, sur nos congés !**

Le Conseil départemental nous joue souvent le coup de la libre administration des collectivités territoriales. Peut-être devrions nous aussi vous le rappeler lorsque les textes s'y prêtent ? Serez-vous solidaires des agents territoriaux en n'appliquant pas ces mesures iniques ?

Aucun des agents n'a choisi sa position administrative, ni de faire partie du PCA, en présentiel ou en télétravail. Cela n'a, à aucun moment, été de leur fait. C'est le fruit d'une décision unilatérale de votre administration. Par exemple, depuis la mise en confinement de la population, les mesures de travail à domicile se sont généralisées et ont été imposées pour de nombreux salarié.e.s sans mise à disposition parfois de matériel ou prise en charge de frais afférents à cette activité à domicile.

Pourtant, en une logique bien obscure, vous réduisez les droits des travailleurs comme seule solution à cette crise : congés payés imposés et donc augmentation du temps de travail ! Et vous divisez les travailleurs en instaurant des primes soumises à votre bon vouloir, créant de fait une inégalité de traitement sur l'ensemble des territoires et même parmi les agents d'un même service !

Sans parler de tous ceux qui seront laissés sur le côté par ce système, ceux qui auront obéi scrupuleusement à l'ordre de confinement parce qu'on leur a affirmé un temps que "pour sauver des vies, il faut rester chez soi !" En contrepartie, eux n'auront pas de prime, et se verront supprimer des jours de congés. C'est ça, la "Nation reconnaissante" ? Comme si nos collègues confinés, ou non, étaient responsable de cette crise !

Pour la CGT, puisque vous le reconnaissez vous-même que les salaires ne sont pas à la hauteur de l'engagement et que la période à venir sera encore plus difficile à surmonter, la seule réponse attendue est le **dégel immédiat du point d'indice** et le rattrapage des dix dernières années. Sur cette période exceptionnelle, comme le reste du temps, l'engagement des agents territoriaux, au plus près de la population, doit être rémunéré, soumis à cotisations, permettant le financement de notre sécurité sociale. La CGT exige le versement d'une prime de 1000 euros, soumise à cotisations, à destination de tous les agents, sans distinction, qui n'est qu'une avance sur leur perte de pouvoir d'achat !

Pour CGT, le Conseil départemental ne reconnaîtra les agents territoriaux à leur juste valeur que lorsqu'il répondra à l'ensemble de leurs revendications :

Recrutement massif d'emplois statutaires, l'ouverture des postes nécessaires, remplacement des départs, arrêt de la réorganisation du pôle solidarités, retour à la spécificité des métiers, respect du cadre d'emploi des agents, l'arrêt des suppressions de postes et de la fermeture des services publics, la réouverture des services publics de proximité pour répondre aux besoins des populations.

Pour les assistants familiaux la CGT demande la **réévaluation** de l'indemnité d'entretien de 10 euros /jour/par enfant confié depuis le 16 mars et **de manière pérenne, attribution** du Taux de sujétion 1 pour tous les accueils non majorés par une sujétion. **Porter** le taux de sujétion au taux supérieur pour tous les accueils déjà majorés. Enfin nous demandons la remise de tous les contrats d'accueil aux assistants familiaux, comme le prévoit la Loi.

Afin de permettre aux personnels du champ de notre syndicat (personnels titre III et IV, EPI, MDPH etc.) de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la CGT des dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 30 juin 2020, 1^{er} juillet 2020, 2 juillet 2020, 3 juillet 2020, 4 juillet 2020, 5 juillet 2020, 6 juillet 2020, 7 juillet 2020, 8 juillet 2020, 9 juillet 2020, 10 juillet 2020, 11 juillet 2020, 12 juillet 2020, 13 juillet 2020, 14 juillet 2020, 15 juillet 2020, 16 juillet 2020, 17 juillet 2020, 18 juillet 2020, 19 juillet 2020, 20 juillet 2020, 21 juillet 2020, 22 juillet 2020, 23 juillet 2020, 24 juillet 2020, 25 juillet 2020, 26 juillet 2020, 27 juillet 2020, 28 juillet 2020, 29 juillet 2020, 30 juillet 2020, 31 juillet 2020, pour l'ensemble des agents relevant de notre champ syndical.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

M. Amar YAZID
Secrétaire Général du Syndicat CGT des personnels du CD92

Copies : Mme PANAHI, DGS

M. DAUVE, DGA du PRHF

Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général 92
Cité de l'Enfance
19, Av. du GAT Secleac
92280 LE PLESSIS ROBINSON
Tél: 01 46 32 53 06
mail : syndicatcgt@cg92.fr
Bureau du Département
418, Bld Soufflot
92015 NANTERRE Cedex
Tél. 01 47 29 37 34



SYNDICAT C.G.T. DES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

19, avenue du Gal Leclerc 92350 Le Plessis Robinson Tél : 01 46 32 59 06

57, rue des longues raies 92000 Nanterre Tél : 01 47 29 37 34

Mail : syndicatcgt@hauts-de-seine.fr

SITE WEB : <http://cg92.reference-syndicale.fr/>

Monsieur Siffredi Georges

Président du Conseil Départemental des Hauts de Seine

57, Rue des longues raies

92000 Nanterre

Objet : Préavis de grève du Mardi 30 juin 2020 à 00h00 au jeudi 31 juillet 2020 à 24h00

Monsieur le Président,

Depuis mars 2019, la CGT a alerté, à maintes reprises, de manière écrite ou orale, Madame Clair sur la réorganisation du pôle solidarités et ses conséquences, à la fois dans la qualité de service dû aux usagers mais aussi pour les agents, notamment sur la polyvalence à marche forcée imposée et le glissement des tâches.

Malheureusement, à ce jour, il semble que nous n'ayons pas été entendus, et en guise de réorganisation, les agents ont à subir une véritable désorganisation. La catastrophe sanitaire que nous subissons n'a fait que mettre en exergue les conséquences des choix de la Direction du Pôle Solidarités :

Sur le terrain le sous-effectif chronique, créé et assumé par Mme CLAIR, ne fait qu'accroître de manière considérable la charge de travail des travailleurs sociaux qui se retrouvent parfois à gérer de manière régulière cinquante (50) dossiers par agent.

La polyvalence, fer de lance du projet que porte Mme Clair, entraîne une véritable perte de sens au travail. Les agents des ex Edas et des ex PMI se retrouvent à assurer des missions de protection de l'enfance pour lesquelles ils ne sont pas formés et qui ne correspondent, parfois, même pas aux grades de ces agents. Le glissement des tâches constaté crée des situations professionnelles sur le terrain qui engendrent une souffrance intolérable. Ces personnels ne sont pas écoutés, ni entendus, infantilisés lorsqu'ils expriment leur désarroi.

Le personnel d'encadrement, également en sous-effectif, n'est plus en mesure d'assurer leur mission première de soutien aux personnels des SST dont ils ont la charge. Ces professionnels se retrouvent isolés, esseulés, sans soutien et avec la crainte permanente de ne pas prendre les bonnes décisions.

Monsieur Le Président, le lundi 25 mai 2020, vous annonciez lors de l'Assemblée Départementale : *« J'ai parfaitement conscience que nous ne pouvons pas faire simplement comme avant... D'autant qu'à cette crise sanitaire, s'ajoute la perspective d'une crise économique et sociale sans précédent, et notre Département aura un rôle majeur à jouer. Il va falloir décupler nos forces et mettre l'accent sur deux priorités : les solidarités, et la relance économique. »*

Pourtant la période de catastrophe sanitaire voit s'accroître la désorganisation du pôle solidarités, mettant en cela les agents en grande difficulté et souffrance : Fermeture de PMI, permanences de puéricultrices dans des locaux municipaux qui sont actées comme à la GARENNE-COLOMBES ou SURESNES.

Le monde d'après n'est que la copie du monde d'avant pour les agents du département, voire pire !

Monsieur le Président, la CGT vous a interpellé sur la situation des assistants familiaux qui se sont retrouvés sans soutien du Conseil Départemental, se retrouvant à effectuer des avances de frais considérables, sans contrat d'accueil depuis de nombreux mois, mettant en cela nos collègues en grande difficulté car ne pouvant justifier qu'elles ont la prise en charge des enfants confiés. Malgré nos courriers et nos nombreux mails, la Directrice générale adjointe en charge du pôle solidarités s'est enfermée dans le déni et la situation n'a pas évoluée.

Monsieur le Président, l'ordonnance du 15 avril dernier, qui organise le Hold-up de jours de congé, va être appliquée par le Conseil départemental sous couvert de meilleure gestion de la présence des agents en cette période de reprise essentielle aux citoyens. Les droits conquis de hautes luttes sont remis en cause alors même que les textes en vigueur permettent déjà cette gestion sans empiéter sur le droit à vacances des agents puisque les chefs de services peuvent d'ores et déjà refuser, reporter les congés des agents en période ordinaire. La CGT ne peut accepter que la période et la loi dite d'urgence sanitaire, qui n'en a que le nom, impose des régressions et atteintes aux droits des agents.e.s. La CGT exige donc que vous reveniez sur votre décision et ne touchiez pas aux congés des agents.e.s.

« C'est grâce au travail que la nation tient », a lancé Monsieur Emmanuel Macron le 1^{er} mai, à l'occasion de la fête des travailleuses et des travailleurs. Et c'est bien grâce à elles et eux qu'il compte relancer l'économie au prix du sacrifice de certains de leurs droits, que les salarié.e.s ont toutes les peines du monde à défendre sous la loi d'urgence sanitaire, abrogeant « temporairement » nombre de libertés fondamentales.

C'est grâce aux agent.e.s que le Conseil départemental a tenu dans cette période de catastrophe sanitaire. C'est grâce à eux, avec toute leur ingéniosité, que les agents ont pallié, d'eux-mêmes, aux difficultés pour répondre à leurs missions auprès de usagers.

Aucun des agents n'a choisi cette situation, personne n'est responsable de cette catastrophe. Pourtant, ce sont eux qui paieront en voyant leurs droits remis en cause malgré un excédent record de 664 millions ! Il est inacceptable de penser ou de laisser entendre aux agents que le temps qu'ils ont passé en confinement serait assimilable à des congés. Aucun agent ne doit subir la volonté de la collectivité sur la confiscation du droit à congés des agents.

La CGT ne tolérera aucune tentative de remise en cause de nos droits conquis sur les congés et le temps de travail. Nous vous rappelons qu'aujourd'hui, comme hier et demain, tous les agents publics rendent service à la Nation : en assurant la continuité des services, que ce soit en présentiel ou en télétravail, en restant confinés pour les personnes fragiles et celles qui doivent garder leurs enfants, en continuant à assurer les droits des agents syndicalement. Proposer que les agents prennent des jours de congés, rétroactivement, pendant le confinement équivaut à considérer que le confinement est une période de vacances. Ce n'est pas le cas ! Même si la loi et l'ordonnance n'obligent pas du tout les collectivités à imposer les congés pendant la période de confinement, elle leur en donne la possibilité et nous disons **NON ! C'est inacceptable ! Nos congés nous appartiennent ! Non au hold-up up, à ce racket, sur nos congés !**

Le Conseil départemental nous joue souvent le coup de la libre administration des collectivités territoriales. Peut-être devrions nous aussi vous le rappeler lorsque les textes s'y prêtent ? Serez-vous solidaires des agents territoriaux en n'appliquant pas ces mesures iniques ?

Aucun des agents n'a choisi sa position administrative, ni de faire partie du PCA, en présentiel ou en télétravail. Cela n'a, à aucun moment, été de leur fait. C'est le fruit d'une décision unilatérale de votre administration. Par exemple, depuis la mise en confinement de la population, les mesures de travail à domicile se sont généralisées et ont été imposées pour de nombreux salarié.e.s sans mise à disposition parfois de matériel ou prise en charge de frais afférents à cette activité à domicile.

Pourtant, en une logique bien obscure, vous réduisez les droits des travailleurs comme seule solution à cette crise : congés payés imposés et donc augmentation du temps de travail ! Et vous divisez les travailleurs en instaurant des primes soumises à votre bon vouloir, créant de fait une inégalité de traitement sur l'ensemble des territoires et même parmi les agents d'un même service !

Sans parler de tous ceux qui seront laissés sur le côté par ce système, ceux qui auront obéi scrupuleusement à l'ordre de confinement parce qu'on leur a affirmé un temps que "pour sauver des vies, il faut rester chez soi !" En contrepartie, eux n'auront pas de prime, et se verront supprimer des jours de congés. C'est ça, la "Nation reconnaissante" ? Comme si nos collègues confinés, ou non, étaient responsable de cette crise !

Pour la CGT, puisque vous le reconnaissez vous-même que les salaires ne sont pas à la hauteur de l'engagement et que la période à venir sera encore plus difficile à surmonter, la seule réponse attendue est le **dégel immédiat du point d'indice** et le rattrapage des dix dernières années. Sur cette période exceptionnelle, comme le reste du temps, l'engagement des agents territoriaux, au plus près de la population, doit être rémunéré, soumis à cotisations, permettant le financement de notre sécurité sociale. La CGT exige le versement d'une prime de 1000 euros, soumise à cotisations, à destination de tous les agents, sans distinction, qui n'est qu'une avance sur leur perte de pouvoir d'achat !

Pour CGT, le Conseil départemental ne reconnaîtra les agents territoriaux à leur juste valeur que lorsqu'il répondra à l'ensemble de leurs revendications :

Recrutement massif d'emplois statutaires, l'ouverture des postes nécessaires, remplacement des départs, arrêt de la réorganisation du pôle solidarités, retour à la spécificité des métiers, respect du cadre d'emploi des agents, l'arrêt des suppressions de postes et de la fermeture des services publics, la réouverture des services publics de proximité pour répondre aux besoins des populations.

Pour les assistants familiaux la CGT demande la **réévaluation** de l'indemnité d'entretien de 10 euros /jour/par enfant confié depuis le 16 mars et **de manière pérenne, attribution** du Taux de sujétion 1 pour tous les accueils non majorés par une sujétion. **Porter** le taux de sujétion au taux supérieur pour tous les accueils déjà majorés. Enfin nous demandons la remise de tous les contrats d'accueil aux assistants familiaux, comme le prévoit la Loi.

Afin de permettre aux personnels du champ de notre syndicat (personnels titre III et IV, EPI, MDPH etc.) de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la CGT des dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 30 juin 2020, 1^{er} juillet 2020, 2 juillet 2020, 3 juillet 2020, 4 juillet 2020, 5 juillet 2020, 6 juillet 2020, 7 juillet 2020, 8 juillet 2020, 9 juillet 2020, 10 juillet 2020, 11 juillet 2020, 12 juillet 2020, 13 juillet 2020, 14 juillet 2020, 15 juillet 2020, 16 juillet 2020, 17 juillet 2020, 18 juillet 2020, 19 juillet 2020, 20 juillet 2020, 21 juillet 2020, 22 juillet 2020, 23 juillet 2020, 24 juillet 2020, 25 juillet 2020, 26 juillet 2020, 27 juillet 2020, 28 juillet 2020, 29 juillet 2020, 30 juillet 2020, 31 juillet 2020, pour l'ensemble des agents relevant de notre champ syndical.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

M. Amar YAZID
Secrétaire Général du Syndicat CGT des personnels du CD92

Copies : Mme PANAHI, DGS

M. DAUVE, DGA du PRHF

Syndicat C.G.T. des Personnels du Conseil Général 92
Cité de l'Enfance
19, Av. du GAT Secleac
92280 LE PLESSIS ROBINSON
Tél: 01 46 32 53 06
mail : syndicatcgt@cg92.fr
Bureau du Département
418, Bld Soufflot
92015 NANTERRE Cedex
Tél. 01 47 29 37 34